

également en quatre. Elle avoit de plus 200000 livres de rentes viagères au principal de deux millions, qu'elle a prié le Roi de distribuer entre ses quatre Princesses. Elle donne un préciput à Madame Adélaïde, sous la condition d'achever le Bâtiment des Carmelites, qu'elle vouloit transporter de *Compiègne* à *Versailles*. Elle donne son plus gros diamant à Mgr. le Dauphin, & différens bijoux à toutes les Dames qui composoient sa Maison; ses biens situés en *Pologne* sont donnés aux Jésuites de ce Royaume-la & une pension de deux mille écus à son Confesseur, Jésuite Polonois.

De *Marly* où la Cour s'est renduë après la mort de la Reine, le Roi a écrit le 25. Juin la Lettre que voici à Mr. l'Archevêque de *Paris*.

MON COUSIN. *La vive douleur que je ressens de la mort de la Reine, mon Eponse & Compagne, ne peut être soulagée que par le secours de la Providence, & par la ferme espérance dans laquelle je suis qu'elle a voulu couronner la haute vertu & la constante piété qui ont accompagnées toutes les actions de sa vie. Elles ont encore plus particulièrement éclatées dans la longue maladie à laquelle elle vient de succomber: Et comme c'est par mes prières & par celles de mes Peuples, qui partagent l'affliction dont mon cœur est pénétré, que je dois demander à Dieu le repos de son ame & la consolation dont j'ai besoin; je vous écris cette Lettre pour dire qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue, vous ordonniez des Prières publiques dans l'étendue de votre Diocèse, & que vous invitiez dans celles qui seront faites dans votre Eglise, les Corps qui ont coutume d'assister à ces tristes cérémonies; & m'assurant que vous me donneriez en ceste occasion des marques de votre*
zèle